



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2019
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

9-18 juillet 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité

Synthèse des contributions volontaires des commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux

Note du Secrétariat

Le présent document constitue une synthèse des contributions volontaires présentées par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux. Ces dernières ont été fournies en réponse à l'invitation figurant dans la lettre datée du 30 octobre 2018 adressée par la Présidente du Conseil aux présidents de ces organes, dans laquelle elle leur demandait de soumettre des contributions de fond au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en mettant l'accent sur leur apport dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹.

* [E/HLPF/2019/1](#).

¹ Le présent document s'appuie sur les contributions reçues des commissions techniques et des organes d'experts suivants du Conseil économique et social : la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; la Commission des stupéfiants ; la Commission de la population et du développement ; la Commission de la science et de la technique au service du développement; la Commission de la condition de la femme ; le Comité des politiques de développement ; le Comité d'experts de l'administration publique ; l'Instance permanente sur les questions autochtones ; le Forum des Nations Unies sur les forêts ; le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et la Commission de statistique ; des commissions régionales suivantes : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; des organes intergouvernementaux et connexes suivants de l'ONU : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; le Comité des droits des personnes handicapées ; le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; le Comité des disparitions forcées ; le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ; le Comité des droits de l'enfant ; le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ; la Convention sur la diversité biologique ; le Conseil des droits de l'homme ; le Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; l'Organisation de l'aviation civile internationale ; l'Organisation internationale du Travail; l'Organisation internationale pour les migrations ; l'Agence internationale pour les



Le texte intégral des communications reçues pour le présent rapport de synthèse est disponible sur le site Web du Forum².

énergies renouvelables ; le Conseil administratif de l'Union internationale des télécommunications ; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ; la Commission de consolidation de la paix ; la Convention de Ramsar sur les zones humides ; la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ; le Fonds d'équipement des Nations Unies ; l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ; le Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; le Comité directeur Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030 de l'UNESCO ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses organes techniques et intergouvernementaux ; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information ; le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; le Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition ; les Volontaires des Nations Unies ; le Groupe de la Banque mondiale ; la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; le Comité du patrimoine mondial ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce ; ainsi que des autres organes intergouvernementaux suivants : l'Initiative de l'Europe centrale ; le Forum mondial sur la migration et le développement ; le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ; l'Union interparlementaire ; la Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde ; la Plateforme intergouvernementale scientifique-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; l'Union internationale pour la conservation de la nature ; le Groupe de la Banque islamique de développement ; la Ligue des États arabes ; l'Union postale universelle et le Conseil mondial de l'eau.

² Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/>.

I. Introduction

1. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable assume un rôle central en supervisant un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. Conformément au paragraphe 82 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », le Forum facilite l'échange d'expériences, qu'il s'agisse des succès remportés, des obstacles rencontrés ou des enseignements à retenir. Il fournit également une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi et encourage la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé que des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, soient effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Conformément aux mandats existants, ces examens sur l'état d'avancement, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées au niveau mondial sont étayés par ceux effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui devraient traduire la nature intégrée des objectifs de développement durable et de leurs interdépendances mutuelles.

3. La Présidente du Conseil a par conséquent invité les commissions techniques et organes d'experts du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, notamment les mécanismes créés dans le cadre de plateformes mondiales et d'organisations intergouvernementales qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030, à soumettre des contributions à cet égard. Dans sa lettre datée du 30 octobre 2018, la Présidente du Conseil a encouragé les destinataires à apporter des contributions et des réflexions pertinentes sur le thème de l'édition 2019 du Forum politique de haut niveau « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » ainsi que sur les objectifs de développement durable en cours d'examen³.

4. Le présent document résume les 62 contributions volontaires reçues en date du 23 avril 2019. Il ne saurait être considéré comme un rapport formel du Forum, de même qu'il ne modifie aucunement le mandat ou la gouvernance de quelque entité que ce soit⁴. Il est le fruit d'une réflexion sur l'intérêt que portent les organes intergouvernementaux au thème de l'édition 2019 du Forum politique de haut niveau, notamment aux enseignements à retenir, aux lacunes observées, aux défis rencontrés et aux difficultés nouvelles, et il contient également les recommandations formulées par les entités.

II. Évaluation de la situation concernant l'application du principe visant à ne pas faire de laissés-pour-compte

5. Le principe visant à ne pas faire de laissés-pour-compte est fréquemment évoqué et les cinq grands domaines suivants ont été considérés comme essentiels pour donner des moyens d'action à ces personnes.

³ Voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/22586Letter_of_ECOSOC_President_to_IG_bodies_contribution_to_2019_HLPF_rev.pdf.

⁴ Les contributions reçues après le 23 avril sont disponibles à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/>.

A. La vulnérabilité économique

6. La vulnérabilité économique s'est aggravée ces dernières années dans un grand nombre de pays parmi les moins avancés. Des facteurs tels que la mondialisation, les progrès technologiques, l'absence de régimes de protection sociale adaptés, l'inégalité des sexes, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement réduisent l'accès des laissés-pour-compte à la terre, aux moyens de subsistance et à l'emploi, ce qui aggrave davantage leur situation.

7. Les écarts de revenus entre pays riches et pays pauvres restent considérables. Les pays les moins avancés sont à la traîne, avec un revenu par habitant qui atteint 4 % du revenu moyen par habitant des pays développés. Malgré le peu de données disponibles, il existe de fortes inégalités en matière d'accès aux ressources naturelles renouvelables et de contrôle de ces dernières.

8. Si l'on ne veut pas faire de laissés-pour-compte, il faut non seulement mettre en place des politiques sociales solides mais aussi tenir compte de ce principe lors de l'élaboration des politiques macroéconomiques, budgétaires, industrielles et technologiques et de la formulation des stratégies dans d'autres domaines pertinents. Une économie inclusive et des politiques budgétaires équitables peuvent atténuer les disparités économiques et sociales et donner des moyens d'action aux populations.

9. Les personnes extrêmement pauvres font face à de nombreuses difficultés qui les empêchent de bénéficier des gains tirés du commerce. Les agriculteurs et les entreprises des zones rurales se heurtent à des coûts de transport élevés et des retards pour expédier leurs produits vers les marchés nationaux et internationaux. À l'échelle mondiale, plus de 80 % des petits propriétaires ruraux opèrent sur les marchés intérieurs et locaux, et peinent à contribuer aux revenus des ménages et à la croissance économique nationale.

10. Il faut créer des millions d'emplois supplémentaires et garantir un accès effectif aux droits, ainsi que l'application des normes. La pauvreté des travailleurs est en baisse mais demeure très élevée dans certaines régions. Les personnes qui travaillent dans le secteur informel sont confrontées à de plus grands risques que celles qui occupent un emploi formel et ont un accès limité au financement pour faire face aux fluctuations économiques à court terme. Étant donné que les pauvres occupent massivement des emplois précaires, la déréglementation et les progrès technologiques ont tendance à amoindrir leurs revenus. Les organismes réglementaires servent parfois les intérêts de ceux qu'ils sont censés réglementer, plutôt que l'intérêt général, tandis que l'impôt sur les sociétés peut entraîner une répartition inégale du fardeau.

11. La marge de négociation collective des ouvriers, des agriculteurs et des peuples et communautés autochtones ne cesse de se réduire. Les bénéfices de l'activité économique se concentrent entre des mains toujours moins nombreuses, tandis que les plus vulnérables subissent les coûts sociaux et environnementaux engendrés par cette dernière.

12. Les populations rurales, les pauvres, les minorités ethnolinguistiques et autres groupes défavorisés sont les plus lésés en matière d'accès à une éducation de qualité et de résultats académiques. La discrimination dans l'affectation des ressources et dans les politiques et pratiques éducatives exacerbe les inégalités socioéconomiques.

B. Les conflits, les catastrophes et les inégalités

13. Bien qu'il existe des initiatives prometteuses pour aider les populations à se prendre en charge, les tendances actuelles vont plutôt dans le sens de la

marginalisation et de l'accroissement des inégalités. La sécurité sociale est en déclin et les effets induits par la mondialisation ne sont pas suffisamment réglemantés. Des conflits intenses et de grande envergure persistent.

14. D'ici à 2030, il est possible qu'au moins la moitié des pauvres dans le monde vivent dans des situations précaires ou marquées par un conflit. Si les problèmes que constituent les conflits et la fragilité ne sont pas résolus au moyen de nouveaux modèles politico-administratifs interdimensionnels, ils risquent de s'étendre et de compromettre les initiatives institutionnelles et politiques visant à ce que nul ne soit laissé-pour-compte.

15. Lorsque les migrations s'effectuent de manière involontaire ou irrégulière, elles peuvent aggraver la vulnérabilité des migrants à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation. Les migrants sont susceptibles de se retrouver dans des situations compliquées lorsqu'ils n'ont aucun accès ou un accès partiel à l'assistance et aux services de base, et ils risquent trop souvent d'être marginalisés au sein de la société.

16. Les conséquences négatives engendrées par les catastrophes, les changements climatiques et les conflits peuvent souvent se renforcer mutuellement. Les catastrophes exacerbent le risque de marginalisation des populations qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour les prévenir, y faire face et s'en relever. Des services d'appui accessibles sont indispensables pour toutes les personnes handicapées, en particulier dans les efforts de reconstruction après les catastrophes.

C. L'utilisation des ressources

17. L'appauvrissement continu de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes sains auront des répercussions négatives sur l'inclusion et l'égalité à divers niveaux, excluant davantage les populations vulnérables. Les communautés autochtones représentent environ 5 % de la population mondiale mais 15 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde. La préservation de l'intégrité et de la diversité de la nature repose sur la prise en compte des inégalités qui favorisent les pratiques non durables et sur la capacité à y remédier.

18. Près de 3 milliards d'exploitants agricoles familiaux, de pêcheurs, de bûcherons, de pasteurs et de populations autochtones produisent les trois quarts des denrées alimentaires mondiales, sont les gardiens des ressources naturelles et gèrent 85 % de la biodiversité alimentaire de la planète. Pourtant, ils représentent 80 % des pauvres dans le monde et sont les plus touchés par les changements climatiques, les conflits, les maladies et les fluctuations des marchés.

19. À l'échelle mondiale, deux personnes sur cinq n'ont pas accès à des installations d'élimination contrôlée des déchets et sont donc exposées à des risques environnementaux ainsi qu'aux risques sanitaires associés. Des mesures pour une adaptation plus efficace à la dégradation de l'écosystème sont nécessaires.

20. Les forêts et les arbres fournissent environ 20 % des revenus des ménages ruraux dans les pays en développement, mais ces populations sont souvent mal intégrées dans les chaînes de valeur, ce qui limite leurs contributions potentielles à l'économie. La garantie des droits d'occupation des terres et des forêts constitue un socle essentiel afin de veiller à ce que nul ne soit laissé-pour-compte.

21. De nombreux problèmes rencontrés par les populations les plus pauvres et les plus vulnérables peuvent être résolus grâce à la conservation et à la bonne gestion du patrimoine culturel et naturel, lesquelles permettent de fournir des logements et un accès à l'alimentation, à l'eau et à d'autres moyens de subsistance, ainsi qu'un

emploi décent. Un patrimoine bien préservé est un élément essentiel de la dignité et de la résilience des communautés défavorisées. Toutefois, la plupart des pays n'ont pas encore élaboré de politiques visant à intégrer une perspective de développement durable dans leurs stratégies de gestion du patrimoine.

D. Le renforcement de l'intégration sociale

22. Les règles juridiques, les politiques ou les pratiques, ainsi que les attitudes culturelles prédominantes et les pratiques coutumières qui désavantagent certains groupes et en privilégient d'autres peuvent engendrer une discrimination systémique. L'intégration sociale est étroitement liée au niveau de développement culturel, au sens civique et aux capacités de gestion de la diversité.

23. Les enfants sont particulièrement touchés par les effets de la pauvreté et de l'isolement social. Il ressort des données disponibles que la discrimination, la stigmatisation, les préjugés, les idées préconçues, les superstitions, le manque de connaissances, l'absence de prise de conscience, l'inégalité des chances et les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le monde au niveau institutionnel, matériel, juridique et comportemental, ainsi qu'en termes de communication font d'elles des laissés-pour-compte.

24. Les effets des changements climatiques et l'accès plus restreint aux ressources naturelles poussent les populations autochtones vers l'économie informelle. La valorisation des savoir-faire et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones pour assurer des moyens de subsistance et créer des emplois verts au niveau local peut contribuer de manière directe à la lutte contre les inégalités, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ces derniers.

25. Les populations de tous les pays souffrent de multiples formes de malnutrition. Toutefois, le degré de malnutrition dépend en grande partie du sexe, de l'âge, du revenu, de l'appartenance ethnique et de la situation géographique. Le surpoids et l'obésité sont en hausse dans tous les pays, quel que soit le niveau de revenu.

26. Les plus pauvres et les plus marginalisés sont davantage susceptibles de consommer du tabac et à un âge plus précoce. Le tabagisme augmente rapidement dans de nombreux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et les personnes appartenant à des groupes défavorisés se heurtent à des difficultés pour accéder aux services de santé essentiels et à l'information. Compte tenu de l'absence de données désagrégées selon des critères pertinents, il est plus difficile de recenser les personnes les plus vulnérables.

E. L'autonomisation des femmes et des filles

27. Parmi les questions qui exigent toujours une attention urgente figurent notamment la féminisation de la pauvreté, les disparités fondées sur le genre en matière d'éducation, la violence à l'égard des femmes et des filles, le partage inégal des soins et travaux domestiques non rémunérés, l'insuffisance des ressources et l'absence de collecte de données tenant compte de la problématique femmes-hommes. Les inégalités économiques continuent d'avoir des répercussions excessivement préjudiciables sur les femmes. Les femmes et les filles sont toujours confrontées à des obstacles structurels en raison du déséquilibre historique et structurel des rapports de force qui subsiste entre les femmes et les hommes, de la pauvreté et des inégalités persistantes.

28. Les femmes et les filles se heurtent à des formes de discrimination multiples et croisées qui les empêchent de participer pleinement aux processus de prise de

décisions, d'accéder à l'emploi et aux facilités de crédit, à la propriété, ainsi qu'à la formation théorique et professionnelle. Les femmes et les jeunes sont particulièrement sous-représentés dans les parlements nationaux. Des efforts devraient être faits pour accélérer les mesures juridiques et politiques au moyen d'une approche globale qui vise non seulement les domaines dans lesquels les femmes et les filles sont désavantagées, mais aussi l'éducation, où les stéréotypes sexistes discriminatoires abondent.

29. Les femmes continuent de se heurter à de nombreuses difficultés en matière d'accès à la justice et aux mécanismes de recours judiciaire, ce qui entraîne des répercussions sur les plans politique, économique et culturel et limite leur rôle en tant qu'actrices et bénéficiaires du développement. Des lois discriminatoires sur le statut personnel continuent d'entraver l'égalité en matière de mariage, de divorce et d'héritage. Les femmes et les filles sont toujours victimes d'actes de violences fondées sur le sexe, y compris de violence conjugale et de disparitions forcées.

30. L'accès des femmes et des filles à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables s'est amélioré, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cependant, d'importants obstacles et disparités de genre subsistent et, dans certains contextes, les progrès pourraient être anéantis par des compressions budgétaires ou des mesures d'austérité.

III. Lacunes et difficultés susceptibles d'avoir une incidence sur l'inclusion et l'égalité et la réalisation des objectifs de développement durable

31. Quatre ans après le début de la mise en œuvre du Programme 2030, les progrès sont insuffisants. Les fortes inégalités font partie d'un système qui tend à se renforcer lui-même et elles persistent sous de multiples formes à tous les niveaux. De plus, il arrive trop souvent que les politiques, les lois et les investissements ne tiennent pas compte des tensions et des effets négatifs qu'ils sont susceptibles d'engendrer dans d'autres secteurs, catégories de population et pays, ainsi que pour les générations futures.

32. Compte tenu du cloisonnement qui prévaut, de nombreuses organisations du secteur public ne connaissent pas suffisamment les objectifs de développement durable et ne disposent pas des ressources, des compétences et de l'approche globale nécessaires à leur mise en œuvre. Même lorsque des plans adéquats sont en place, ils ne sont tout simplement pas exécutés ou avec du retard. Les lacunes et les difficultés susceptibles d'entraver la réalisation du Programme 2030 sont donc comparables à celles des années précédentes, d'où la nécessité de redoubler d'efforts pour surmonter les problèmes systémiques empêchant d'avancer sur la voie d'un développement durable qui profite à tous.

A. Questions transversales et nouvelles

L'insécurité alimentaire

33. Les données disponibles montrent qu'après une longue période de déclin, la tendance s'inverse et la faim dans le monde est désormais en augmentation. En plus des inégalités persistantes, les changements climatiques menacent toutes les dimensions de la sécurité alimentaire. Si l'on veut assurer l'égalité d'accès à une alimentation nutritive et suffisante, il faut régler simultanément les problèmes connexes et bien comprendre l'interdépendance qui existe entre les zones rurales et urbaines pour ce qui est des denrées alimentaires et des services de base.

34. L'insécurité alimentaire contribue à la dénutrition, ainsi qu'au surpoids et à l'obésité, et ces formes de malnutrition coexistent à des niveaux élevés dans de nombreux pays. Le coût plus élevé des aliments nutritifs, le stress qu'entraîne l'insécurité alimentaire et l'adaptation physiologique aux restrictions alimentaires sont autant d'éléments qui permettent de comprendre pourquoi les familles concernées sont davantage susceptibles de souffrir de surpoids et d'obésité, ces derniers aggravant le risque de maladies non transmissibles. Des activités de sensibilisation sont nécessaires pour aider les gens à comprendre les répercussions de leur alimentation sur la santé et l'environnement. Les systèmes alimentaires doivent évoluer vers un type d'alimentation essentiellement composé de végétaux. Il faut réduire considérablement les pertes et le gaspillage et améliorer les pratiques en matière de production alimentaire.

Les risques de catastrophe

35. Les changements climatiques menacent de plonger 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Des mesures d'urgence sont essentielles pour stopper les changements climatiques, tout en renforçant la résilience des pays face à ses effets néfastes, et ce, afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Cette interdépendance étroite est aussi l'occasion unique d'entreprendre des changements positifs et systémiques.

36. Les changements climatiques devraient entraîner une hausse des déplacements liés aux catastrophes, en particulier dans les pays en développement, en raison de l'absence de systèmes d'alerte rapide et de la piètre qualité dans la construction des logements. Il faut poursuivre le travail afin d'intégrer les risques de catastrophes dans les lois sectorielles, les codes du bâtiment, ainsi que les politiques et les plans. Il est nécessaire d'incorporer des mesures de prévention des déplacements dans les stratégies nationales et locales de développement et de réduction des risques de catastrophe, ainsi que dans la planification des interventions humanitaires d'urgence.

37. Les pertes économiques engendrées par les catastrophes grèvent de plus en plus les moyens de financement disponibles pour le développement durable. En matière de financement de la lutte contre les catastrophes, les approches actuelles qui mettent l'accent sur le transfert des risques et les fonds de réserve couvrent rarement les pertes fréquentes occasionnées par les catastrophes à petite échelle, qui érodent de plus en plus la résilience des populations les plus pauvres.

38. Le financement de la lutte contre les catastrophes joue un rôle clef dans la protection des soldes budgétaires et le financement du relèvement et de la reconstruction. Des instruments de financement adaptés sont nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies de réduction des risques de catastrophe et créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire afin de permettre aux pays d'investir dans la résilience. Il est vital que les cadres de financement nationaux intégrés et les projets susceptibles d'être financés pour atteindre les objectifs de développement durable tiennent compte des risques et soient accompagnés d'instruments de financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

La dégradation des écosystèmes

39. À l'heure actuelle, la dégradation des terres engendrée par les activités humaines a des répercussions négatives sur le bien-être d'au moins 3,2 milliards de personnes, poussant la planète vers une sixième extinction de masse des espèces et entraînant une diminution de la diversité biologique et des services écosystémiques qui se chiffre à plus de 10 % du produit mondial brut annuel. Bien que le taux de déforestation ait diminué dans de nombreuses régions, la perte du couvert forestier a

augmenté de manière constante dans les régions tropicales depuis 2000 en raison de causes naturelles ou anthropiques.

40. La préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes de la planète peuvent fournir des solutions naturelles, pratiques et efficaces pour lutter contre le changement climatique et fournir des moyens de subsistance, et contribuer ainsi à la réduction des risques de catastrophe et aux stratégies de consolidation de la paix. Les bienfaits de la biodiversité, ainsi que tous les biens et services qui en sont issus sont particulièrement importants pour les pauvres et les groupes vulnérables, car ils constituent de véritables filets de sécurité pour ces populations.

41. Les contributions de la biodiversité au développement durable restent sous-estimées dans la planification des politiques et dans les activités économiques, ainsi que dans les données et les statistiques économiques officielles de nombreux pays. Dans le cadre de l'évaluation de la biodiversité, il faut éviter la marchandisation des services rendus par la nature, notamment en ce qui concerne la culture et l'identité des peuples, en vertu du respect dû aux représentants des cultures qui désapprouvent l'utilisation marchande de la culture et qui refusent les analyses comparatives basées sur la création de valeur.

42. La société et les comportements doivent évoluer si l'on veut parvenir à préserver et utiliser durablement la biodiversité. Les peuples autochtones détiennent et gèrent une grande partie des régions terrestres les plus riches en termes de diversité biologique et jouent un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes. Une très grande partie des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales présente un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

43. Bien que les arbitrages entre certains services rendus par la nature aux populations semblent inévitables à l'avenir, il est possible d'en atténuer la gravité en adoptant des mesures de politique générale et de protection de l'environnement progressistes, proactives, prises en temps utile et fondées sur des données factuelles et en intégrant les questions environnementales dans tous les secteurs socioéconomiques. L'analyse des différents scénarios peut aider les responsables politiques à prendre de meilleures décisions pour préserver la biodiversité.

44. L'aide publique au développement en faveur de la diversité biologique n'a cessé d'augmenter, mais elle continuera probablement de ne couvrir qu'un faible pourcentage des investissements nécessaires. Les investissements actuels dans la biodiversité sont principalement réalisés dans les pays développés, alors que l'appauvrissement est désormais plus important dans les pays en développement. Il est nécessaire de développer des moyens adaptés en matière d'atténuation des risques, des systèmes de mesure adéquats et des outils pratiques pour évaluer l'impact, ainsi que de faire appliquer plus largement les accords, et de déployer des approches juridiques et politiques pour mobiliser les investissements du secteur privé en faveur de la conservation de la nature.

L'utilisation non durable des ressources

45. Les zones humides sont indispensables pour les services écosystémiques qu'elles fournissent, en particulier en ce qui concerne l'eau, l'alimentation et la sécurité énergétique. Étant donné que l'eau est essentielle dans de nombreux secteurs, elle a un rôle crucial à jouer dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Ce lien est souvent négligé si bien que l'accès au financement de l'action climatique est limité pour les projets liés à l'eau, malgré les possibilités que présentent ces derniers en matière de récupération et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

46. Le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau est une question transversale primordiale, de même que la participation des parties prenantes aux processus de prise de décisions dans ce domaine. Les investissements dans les infrastructures liées à l'eau comprennent rarement un pourcentage prédéfini pour le renforcement des capacités. Il est également impératif de s'appuyer sur les connaissances traditionnelles pour assurer des services durables en matière d'eau et d'assainissement.

47. Les évaluations existantes des ressources en eau sont souvent inadéquates ou incomplètes pour établir de manière rationnelle un juste équilibre entre les divers usages de l'eau et s'adapter à la variabilité croissante du climat. Ces lacunes doivent être comblées pour renforcer davantage les politiques et les stratégies dans le domaine de l'eau à tous les niveaux. Des technologies appropriées de gestion des ressources en eau sont disponibles, mais souvent méconnues par les acteurs et les utilisateurs finals. Bien que les progrès technologiques permettent aux pays en développement de se moderniser plus rapidement, les avantages qu'ils procurent ne sont pas partagés de manière équitable.

48. Il n'existe pas actuellement de technologies de traitement des eaux usées capables d'éliminer les résidus d'antibiotiques à un coût abordable. Les infections résistantes aux antibiotiques sont appelées à devenir l'une des principales causes de décès dans le monde d'ici à 2050. Les investissements dans les nouvelles technologies pourraient avoir des retombées considérables, mais des efforts devraient être faits pour veiller à ce que ces technologies soient accessibles à tous.

49. Compte tenu de l'augmentation des déchets dangereux et des ordures ménagères dans le monde entier, une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et de leur élimination est nécessaire. La combustion des déchets est considérée comme la principale source de polluants organiques persistants non intentionnels. De nombreux pays ne disposent pas de l'infrastructure et des capacités nécessaires pour évaluer et gérer les risques liés à la production et au commerce à grande échelle des produits chimiques dangereux.

50. En outre, la présence de petits déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin exige une action mondiale urgente. Les méthodes de gestion des déchets sont souvent inadéquates et inefficaces, aggravées par l'absence de techniques et de stratégies de recyclage viables et efficaces. Il faut améliorer l'utilisation des ressources et la durabilité des matières plastiques dans l'optique d'une économie circulaire.

51. L'exposition aux risques sanitaires liés à l'environnement est inégalement répartie et souvent liée aux caractéristiques socioéconomiques. On estime qu'une exposition excessive aux pesticides dangereux et une utilisation inappropriée de ces derniers contribuent à l'intoxication d'au moins 3 millions de personnes tous les ans, les travailleurs ruraux pauvres étant plus particulièrement touchés.

Les dynamiques migratoires

52. Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les migrations sont étroitement liés. Tous les ans, les catastrophes naturelles entraînent le déplacement de deux fois plus de personnes que les conflits et la violence, un phénomène qui devrait s'accroître à mesure que les risques climatiques continuent de s'intensifier. Les dynamiques migratoires sont la somme de milliers de décisions individuelles prises dans un contexte particulier, qui sont souvent mal comprises. Il sera essentiel de décrypter la façon dont l'évolution globale affecte les mouvements locaux, et vice-versa, pour faire en sorte que les politiques puissent rester efficaces, utiles et globalement cohérentes.

53. Il n'est pas donné à tous de pouvoir se déplacer. Les travailleurs qualifiés ainsi que ceux appartenant à la classe moyenne et provenant des pays du Nord jouiront d'une grande mobilité, tandis que les perspectives de déplacement seront moins nombreuses pour les personnes peu qualifiées ne disposant pas d'un réseau et de moyens financiers. Le monde dans lequel les gens se déplacent évolue aussi rapidement. La technologie a ouvert de nouvelles perspectives pour relier les populations entre elles et les identifier plus efficacement; toutefois, la gestion de la sécurité des données et la protection de la vie privée doivent être examinées avec soin.

54. Les femmes et les filles sont sujettes à de multiples violations des droits fondamentaux dans le contexte des migrations. Les itinéraires empruntés pour le trafic des migrants touchent toutes les régions du monde et exposent ces derniers à de nombreux risques. Il est nécessaire de fournir aux migrants en situation irrégulière des espaces humanitaires sécurisés et des services de base afin qu'ils ne se retrouvent pas dans des situations à haut risque. L'amélioration des pratiques de recrutement éthiques et l'élimination des frais de recrutement permettraient de régler les problèmes tels que la traite d'êtres humains, la servitude pour dette et le travail forcé. Étant donné que de nombreux migrants travaillent dans le secteur informel ou invisible, des mesures sont nécessaires pour remédier aux vulnérabilités, aux sévices et à l'exploitation.

55. L'inégalité est un facteur souvent à l'origine de la migration. Dans le même temps, les migrants sont particulièrement touchés par les inégalités. Les migrants peuvent contribuer à la réduction des inégalités et au développement durable dans les pays d'origine et de destination. Des activités d'éducation et de formation accessibles et systématiques constituent une composante essentielle d'une programmation plus large englobant l'intégration, la réintégration, la stabilisation et la cohésion sociale des migrants et des communautés.

L'urbanisation rapide

56. Les emplois proposés en milieu rural sont souvent précaires, mal rémunérés et peuvent être dangereux, si bien que les travailleurs et leur famille peuvent être pris au piège dans le cercle vicieux de la faim et de la pauvreté, et les populations rurales contraintes de migrer.

57. Les villes se développent à un rythme effréné, ce qui entraîne de fortes exigences en matière d'infrastructures, de services, de création d'emplois et d'environnement. La croissance urbaine ne concerne pas que les capitales; elle exerce également une influence profonde sur les villes de petite et moyenne taille. La majorité des migrants internationaux et des populations déplacées se concentrent dans les villes, la pression sur les autorités et les ressources locales s'accroît. Les villes en expansion rapide sont des écosystèmes fragiles et les défis qu'elles présentent s'exacerbent parfois lorsque la création d'emplois ne suit pas le rythme de la croissance démographique ou que les changements climatiques menacent les moyens de subsistance.

58. Les autorités locales et régionales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, mais elles demeurent mal équipées en termes de capacités et de ressources financières. Il faut donner des moyens d'action aux niveaux de gouvernance décentralisés afin qu'ils puissent mettre en œuvre le Programme 2030 de manière adaptée aux contextes locaux.

Consommation de drogues

59. Les marchés de la drogue et les produits qu'il proposent se multiplient et se diversifient plus que jamais. En menaçant l'état de droit et la gouvernance en général, l'économie illicite de la drogue sape les efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable n°16. Les niveaux record de fabrication et de trafic d'opiacés et de cocaïne viennent également accroître les flux financiers illicites mondiaux liés à la drogue et à la violence dans les pays producteurs et consommateurs. L'élaboration de solutions économiques de remplacement viables est essentielle pour lutter contre les activités illicites liées à la drogue.

60. La pauvreté, le chômage, un enseignement de piètre qualité, la violence familiale et les difficultés sociales sont autant de vulnérabilités liées au développement social propres à susciter la consommation de drogues et de tabac. Le niveau global de couverture des traitements contre la toxicomanie reste faible. Les efforts de prévention, d'intervention précoce et de traitement, de prise en charge, de rétablissement et de réadaptation en matière de consommation de substances psychoactives doivent être renforcés. Pour de nombreuses personnes dans le monde, l'accès aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux médicaments placés sous contrôle reste limité.

L'avenir du travail

61. Le monde du travail subit un nombre croissant de changements majeurs et les systèmes d'éducation et de formation doivent faire preuve de davantage de souplesse et diversifier les options et les voies d'apprentissage. Aujourd'hui, 40 % des employeurs à l'échelle mondiale ont du mal à recruter des jeunes possédant les compétences requises. L'inadéquation des compétences devrait être résolue en faisant étroitement coïncider les programmes des établissements d'enseignement et de formation avec les besoins du marché du travail. Il faut améliorer le dialogue social à divers niveaux pour renforcer les investissements dans la formation et les politiques, y compris dans les programmes de développement des compétences en milieu de travail. Les investissements réalisés actuellement par les gouvernements dans le capital humain, notamment dans les groupes de migrants, seront déterminants pour la réussite à l'avenir.

62. Le chômage touche particulièrement les jeunes, ce qui les empêche de se former sur le tas et compromet leur employabilité future et leurs perspectives salariales. Il faut une harmonisation plus étroite entre les politiques inclusives en matière d'emploi, d'éducation et d'acquisition des compétences. L'incapacité à fournir de bons emplois aux jeunes ne constitue pas seulement une occasion manquée, mais suscite aussi d'importants risques sociaux, susceptibles de contribuer à la fragilité et à une migration massive d'une cohorte de jeunes en quête de meilleures perspectives.

63. Les conditions de travail ne cessent de s'assouplir et, dans certains cas, cela entraîne davantage de précarité. Pour réussir, les citoyens à travers le monde vont devoir faire preuve d'adaptation et de résilience et être prêts à changer plusieurs fois de carrière. Les méthodes d'apprentissage deviendront aussi importantes que les choix d'apprentissage.

L'insuffisance des capacités statistiques

64. L'insuffisance des capacités statistiques demeure l'un des principaux défis pour la réalisation du Programme 2030. Le manque de données et de statistiques globales et fiables est un problème sous-jacent dans de nombreux secteurs, notamment celui de la démographie. Il est essentiel de mettre en place des

programmes statistiques nationaux adaptés aux besoins et de fournir les données nécessaires en temps utile. Une mise à jour urgente est requise afin de rendre compte des liens entre l'économie, la société et l'environnement pour véritablement analyser et mener à bien le Programme 2030.

65. Des statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'accès et le recours aux technologies de l'information et de la communication peuvent éclairer les politiques visant à réduire la fracture numérique. À cet égard, il faut continuer d'élaborer des statistiques ventilées par sexe dans les domaines ci-après pour pouvoir suivre adéquatement les progrès réalisés : utilisation des technologies de l'information et de la communication; utilisation par les personnes handicapées, les membres des communautés marginalisées, le gouvernement pour l'accès à l'information et aux services; utilisation dans le domaine de l'éducation; utilisation dans le domaine de la santé; et déchets d'équipements électriques et électroniques.

66. Pour alimenter les systèmes statistiques nationaux, les pays doivent mobiliser de nouvelles sources de données et le secteur privé, y compris les données générées par des machines, l'intelligence artificielle, les flux de données et l'Internet des objets, pour veiller à ce que les informations pertinentes sur les indicateurs des technologies de l'information et de la communication inclus dans les objectifs de développement durable soient produites et mises à disposition.

67. L'utilisation des mégadonnées suppose également que l'on s'intéresse à la protection des données, au respect de la vie privée et à la sécurité, ainsi qu'aux protocoles de partage des données entre les sources privées et les organismes nationaux de statistique. Il est primordial de concilier protection de la confidentialité et ouverture des données, en plus d'examiner avec soin les défis sociétaux que représentent la confiance, la déontologie, le respect de la vie privée ainsi que la confidentialité et la sécurité des données. Des mégadonnées biaisées peuvent produire des résultats indésirables ou discriminatoires. D'importantes questions se posent également à propos de la propriété des données et l'accès à ces dernières dans l'agriculture, en particulier dans les pays en développement.

B. Les objectifs de développement durable en question

68. Bien que tous les objectifs de développement durable soient analysés sous l'angle de la thématique de 2019 du Forum politique de haut niveau, certaines entités ont axé leur contribution sur les objectifs à l'examen cette année.

L'objectif de développement durable n°4 : assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

69. Les inégalités sociales entraînent des inégalités en matière d'éducation. En dépit de la tendance prometteuse vers une universalisation de la scolarité ces 10 dernières années, de nombreux enfants ne sont pas scolarisés et la parité des sexes est loin d'être réalisée. Ces dernières années, les taux de déscolarisation ont pratiquement stagné ou augmenté dans la plupart des régions marginalisées ou dans les zones de conflit et sont souvent sensiblement plus élevés chez les ménages ruraux que chez les ménages urbains. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la moitié des quelque 65 millions d'enfants handicapés en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire ne le sont pas.

70. Pour un trop grand nombre d'enfants, l'enseignement n'est pas synonyme d'apprentissage. Les systèmes éducatifs sont tous confrontés à d'importantes

problèmes de qualité et reproduisent ou exacerbent souvent les inégalités existantes. De nombreux pays n'évaluent pas systématiquement les acquis scolaires et les informations disponibles sont rarement utilisées pour éclairer les politiques et les pratiques.

71. Dans de nombreux pays, l'accès à l'éducation et la qualité des programmes éducatifs sont fortement liés aux ressources financières du gouvernement et des ménages. Pour une universalisation progressive, il faut élargir l'accès à une éducation de qualité pour tous, tout en accordant la priorité aux besoins des pauvres et des défavorisés. Il y a eu des améliorations sur le plan de la lecture et de l'écriture et une réduction constante de l'écart entre les genres ces dernières décennies. Toutefois, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud enregistrent les taux d'alphabétisation les plus faibles et les disparités entre les générations subsistent.

72. Parmi toutes les régions, l'Afrique subsaharienne est celle qui se heurte au plus grand défi, avec le plus faible pourcentage d'enseignants qualifiés. Étant donné que les programmes nationaux de formation des enseignants varient considérablement en termes de contenu, de durée et de niveau de compétence, les normes relatives à la formation et les qualifications minimales des enseignants diffèrent également.

73. La participation à l'éducation préscolaire fait partie intégrante du droit à l'éducation des enfants et est essentielle pour qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel et leur développement global. Elle permet également aux enfants d'acquérir les aptitudes nécessaires afin de poursuivre leur scolarité et leurs études supérieures. Cependant, la participation à des activités d'apprentissage organisées est loin d'être universelle.

74. Il existe aussi de grandes disparités régionales en termes de participation des jeunes et des adultes à des programmes d'éducation scolaire et non scolaire, à des formations techniques et professionnelles et à l'enseignement supérieur. La participation des jeunes âgés de 15 à 24 ans à des programmes de formation professionnelle et technique est relativement faible. À l'échelle mondiale, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement postsecondaire est de 38 %, mais la participation varie considérablement d'une région à l'autre.

75. Les technologies de l'information et de la communication sont à l'origine d'une véritable révolution dans la formation numérique, laquelle peut contribuer à éliminer les obstacles économiques, les disparités entre zones rurales et urbaines et le fossé entre les sexes. Un cadre international sur l'assurance qualité et l'homologation des diplômes permettrait de valoriser le potentiel des services des technologies de l'information et de la communication. Le renforcement des échanges dans les services éducatifs pourrait contribuer à renforcer les capacités afin d'offrir une éducation de qualité. De nombreux pays imposent des taux de droits élevés sur le matériel pédagogique, ce qui représente l'une des plus importantes dépenses des ménages en matière d'éducation.

76. L'éducation devrait viser à sensibiliser davantage les jeunes et les consommateurs à la contribution qu'ils sont susceptibles d'apporter à la réalisation du développement durable. Presque tous les pays affirment qu'ils prennent totalement ou partiellement en compte les principes de l'éducation au service du développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leurs politiques éducatives et leurs programmes scolaires. Toutefois, le manque de formation du personnel enseignant est un obstacle.

77. Pour intégrer la prévention de la délinquance juvénile dans les politiques et les programmes socioéconomiques, il faut des approches globales en la matière, y compris dans l'éducation. Les attaques perpétrées contre les étudiants, le personnel

et les institutions menacent l'éducation dans de nombreuses régions du monde. Il faut mettre en place des politiques de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel dans les écoles au niveau national, ainsi que des politiques pour lutter contre la violence sexiste à l'intérieur et aux abords des écoles. Les mesures de proximité sont également utiles pour maintenir ou améliorer la sécurité dans les écoles.

78. L'éducation dans les situations d'urgence est un grand défi au niveau mondial. Les pays touchés par les conflits armés enregistrent les plus forts taux de déscolarisation dans le monde. L'éducation risque de pâtir d'un sous-financement qui nuit aux enfants pris au piège dans des situations de crise prolongée.

L'objectif de développement durable n° 8 : travail décent et croissance durable

79. Sans éducation, il est difficile d'obtenir un travail décent qui respecte les droits fondamentaux ainsi que les droits du travail. Si les compétences requises pour accéder à un emploi décent ne sont pas clairement établies, on note cependant que les personnes les plus instruites jouissent généralement de meilleures conditions de travail. L'autonomisation par l'acquisition des compétences et la formation peut constituer un élément essentiel dans la diversification économique, en particulier lorsqu'elle permet aux jeunes, aux femmes et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises de participer au commerce international.

80. La science, la technologie et l'innovation favorisent la croissance et la diversification économiques, lesquelles sont susceptibles de créer des emplois et d'accroître les revenus réels. Elles peuvent aussi permettre aux populations de se faire entendre et d'établir des liens entre elles, et élargir l'accès à l'éducation et aux autres services de base, notamment pour les plus vulnérables. La diversification économique ouvre la voie à l'émancipation économique.

81. La prise en compte des besoins des populations rurales et urbaines par le biais d'approches axées sur le développement territorial répond à l'appel lancé dans les objectifs de développement durable en faveur de la transformation. Des sociétés bien connectées, de la campagne à la ville, peuvent encourager l'esprit d'entreprise et l'autonomisation des femmes, créer des emplois décents et diversifiés pour les jeunes ruraux et fournir de nouveaux aliments frais et nutritifs aux populations urbaines.

82. Des investissements ciblés dans la croissance favorable aux pauvres et des mesures de protection sociale sont nécessaires pour stimuler l'esprit d'entreprise dans les zones rurales et créer des emplois au-delà du seul secteur agricole. Il faut renforcer les investissements et créer des chaînes de valeur durables et des cadres propices afin de débloquer les contributions agricoles pour améliorer la croissance économique et créer des emplois décents.

83. Il faut redoubler d'efforts à tous les niveaux pour fournir aux personnes handicapées un travail décent, mettre en place des politiques visant à assurer l'égalité d'accès à des emplois décents et garantir des aménagements raisonnables, ainsi que l'accessibilité sur le lieu de travail.

84. Un développement économique qui ne tient pas compte de son impact sur les services écosystémiques peut nuire à la qualité de vie des populations vulnérables. Les progrès scientifiques ont ouvert de nouvelles perspectives pour travailler avec la nature, et non contre celle-ci, afin de satisfaire les besoins des sociétés et d'assurer une croissance durable.

85. L'emploi continue de croître dans le secteur des énergies renouvelables au niveau mondial et cela engendre des retombées socioéconomiques positives dans un nombre croissant de pays. Le nombre de création d'emplois devrait augmenter dans

d'autres secteurs, notamment l'agriculture, le bâtiment, la foresterie et les transports, grâce à la transition vers une économie sobre en carbone et plus économe en ressources.

86. Les marchés financiers liquides et bien réglementés sont mieux à même de fournir le financement à plus long terme et les fonds de capital-risque indispensables pour une croissance économique résiliente et durable. En permettant aux émetteurs locaux d'accéder à une plus large base d'investisseurs, ils améliorent le financement en faveur des infrastructures vitales.

L'objectif de développement durable n°10 : inégalités réduites

87. Bien que la création de richesse atteigne des niveaux jusqu'ici inégalés, elle se concentre entre des mains toujours moins nombreuses. On ne parviendra pas à éliminer la pauvreté si le fossé continue à se creuser entre riches et pauvres, tant à l'intérieur d'un même pays que d'un pays à l'autre. Les paradis fiscaux et les lois sur le secret bancaire empêchent les États de collecter les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés, qui sont vitales pour financer les services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'emploi. En raison de ces pratiques, de nombreux pays perdent une importante partie de leurs recettes et ne disposent donc pas des ressources suffisantes pour réaliser les objectifs de développement durable.

88. Les tensions et les mesures commerciales restrictives actuelles aggravent l'incertitude économique. Les crises économiques récurrentes et de plus en plus graves exacerbent les inégalités persistantes. Les inégalités salariales contribuent largement aux disparités de revenus dans le monde entier. Dans de nombreux pays à faible revenu, les ménages dépendent de revenus issus du travail indépendant générés par des activités à faible productivité et dans des conditions de vulnérabilité.

89. Pour réduire les inégalités, il faut des cadres juridiques qui reconnaissent et garantissent les droits d'accès des petits propriétaires, des exploitants familiaux, des bûcherons et des communautés locales aux ressources et aux services productifs. Des politiques sont nécessaires pour encourager le secteur privé à se lancer dans les activités des marchés durables favorisant la participation accrue des acteurs ruraux. Les efforts visant à accroître la productivité des petits propriétaires et des exploitants familiaux n'auront qu'un effet limité si les liens avec les marchés et les chaînes de valeur ne sont pas renforcés simultanément. Les petits exploitants familiaux peuvent aussi bénéficier d'une meilleure transparence des marchés et d'un meilleur accès à l'information commerciale.

L'objectif de développement durable n°13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

90. Les perturbations engendrées par les changements climatiques peuvent créer des conflits ou aggraver les tensions dues à la fracture sociale existante. Les changements climatiques font peser une charge supplémentaire sur les ressources des États les plus pauvres, restreignant davantage leur capacité à concrétiser les objectifs de développement durable. Les pays gagneraient à collaborer pour renforcer la planification des interventions d'urgence à long terme, définir des mesures efficaces afin de réduire les risques croissants menaçant les infrastructures et les réseaux qui sous-tendent les chaînes de valeur mondiales et intensifier les efforts pour diversifier l'économie et assurer une transition juste pour la population active.

91. Des mesures audacieuses de lutte contre les changements climatiques pourraient engendrer des retombées économiques d'au moins 26 milliards de dollars

d'ici à 2030. La mauvaise communication entre la communauté scientifique et les responsables politiques est une préoccupation croissante. Dans le cadre des mesures d'adaptation et de résilience nécessaires pour faire face aux crises climatiques, le risque majeur est de ne pas accorder la priorité à l'investissement à grande échelle en faveur de la protection et du dialogue avec les citoyens pauvres et vulnérables.

92. On ne pourra réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre qu'en transformant radicalement les systèmes industriels et en adoptant de nouvelles méthodes de développement industriel. Pour atteindre cet objectif, il faudra impérativement diversifier l'économie, assurer une transition juste pour la population active et créer des emplois décents et de qualité. Des ressources suffisantes et prévisibles provenant de sources publiques et privées sont essentielles à cet égard. Les gouvernements pourraient réduire les risques liés aux investissements afin de promouvoir une plus large diffusion et utilisation des technologies novatrices propres, lesquelles permettraient à leur tour de créer de nouvelles perspectives en matière d'éducation et de réduire le chômage. Pour financer les investissements verts, il faut faciliter les flux financiers internationaux.

93. Le commerce international peut accélérer la diffusion des produits et des services respectueux de l'environnement et contribuer à stimuler la capacité productive locale de ces produits. Un marché international intégré, compétitif et plus vaste réduit les coûts, permettant aux pays de remplacer plus facilement les technologies polluantes désuètes par des technologies écologiques.

94. Des mesures sont nécessaires pour renforcer les capacités des pays les moins avancés afin qu'ils puissent profiter des débouchés commerciaux dans les nouveaux secteurs écologiques. Un appui consultatif et un renforcement des capacités sont également indispensables pour veiller à ce que les pays puissent effectivement tirer parti du commerce et des politiques commerciales en vue d'honorer les engagements internationaux en matière d'environnement et de mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Il est aussi nécessaire d'adopter une approche inclusive, tenant compte des questions de genre, dans la perspective d'un commerce plus durable.

95. Étant donné que la demande de mobilité augmente à un rythme rapide, le transport durable attire des investissements considérables. S'il n'est pas convenablement planifié, il pourrait avoir des effets néfastes sur le climat ou entraîner une congestion urbaine. La mauvaise gestion de l'actif, l'insuffisance de l'offre de transports publics dans les villes et le faible niveau d'accès dans les zones rurales sont autant de problèmes qui n'ont pas encore été résolus.

96. En dépit de la réduction des coûts et du large déploiement des sources d'énergie renouvelables, ainsi que de l'amélioration de leur efficacité, et en l'absence de mesures rigoureuses supplémentaires, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie dépasseront les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris en matière de température. Dans l'optique d'attirer les investisseurs, il est primordial d'indiquer précisément les progrès enregistrés dans le secteur des énergies renouvelables dans les contributions déterminées au niveau national.

97. Il faut garantir la participation de toutes les parties prenantes à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des approches écosystémiques, et reconnaître et appuyer la gouvernance, la gestion et la préservation des zones et des territoires occupés par les peuples autochtones et les communautés locales.

98. Il est démontré que les erreurs d'adaptation aux changements climatiques peuvent être évitées en évaluant tous les coûts et les avantages pour tous les groupes de la société, notamment les générations futures, et en indiquant clairement qui seront les gagnants et les perdants et la manière de mieux répartir les charges. La

participation des parties prenantes à la lutte contre les changements climatiques est une priorité à la fois pour accélérer l'action climatique et réduire les inégalités.

99. La migration doit être reconnue comme une composante intégrale des politiques relatives aux changements climatiques. Le renforcement de la résilience et de la capacité à prendre des décisions éclairées en matière de risques climatiques et l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et de sensibilisation pourraient contribuer à réduire les déplacements liés aux catastrophes.

L'objectif de développement durable n°16 : sociétés pacifiques, justice et institutions efficaces

100. À l'instar des besoins humanitaires à l'échelle mondiale, les crises prolongées et les déplacements de personnes se multiplient et prennent une ampleur croissante. Il est donc nécessaire de traiter les causes profondes des conflits au moyen d'une approche globale afin d'instaurer et de pérenniser la paix et de parvenir à un développement durable pour tous.

101. Les conflits liés aux ressources naturelles ainsi qu'à la dégradation et à la contamination de l'environnement peuvent engendrer l'insécurité sociale et la violence. Pour gérer les ressources de manière durable, il faut des institutions et des processus de gouvernance qui renforcent les droits des communautés en matière de gestion des ressources naturelles, qui luttent contre l'exploitation illégale et la corruption et qui garantissent la transparence dans la prise de décisions relatives aux questions sociales et environnementales. Il est également essentiel de renforcer les capacités et d'orienter les processus afin d'intégrer les dimensions sociales et la gouvernance inclusive dans les programmes et les initiatives de protection de la nature.

102. La violence armée aggrave la discrimination et l'exclusion dont les enfants sont victimes. Ceux qui sont susceptibles d'être enrôlés ou utilisés dans les hostilités en raison de leur statut social ou économique ou de leur sexe continuent de l'être dans de tels contextes. Ils sont aussi toujours victimes d'attaques perpétrées au moyen d'armes disproportionnées, illicites ou utilisées sans discernement et vivent en état de siège. Les mesures visant à lutter contre les causes profondes de la violence contre les enfants doivent notamment comprendre des programmes à long terme et des ressources suffisantes à tous les niveaux, et fournir des voies de recours effectives et le soutien nécessaire aux victimes et à leur famille.

103. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits armés et par les conséquences néfastes de la violence sexuelle. La pleine participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit est essentielle pour rebâtir une société mais elle est souvent ignorée. Les femmes se heurtent également à des obstacles dans l'accès à la justice, en particulier en temps de conflit et après un conflit. Dans certains pays, les mécanismes de justice transitionnelle n'ont pas pleinement pris en compte la dimension de genre dans les conséquences du conflit. Les formes les plus répandues de violences fondées sur le genre commises en période de conflit demeurent souvent impunies.

104. Les conflits armés et les catastrophes naturelles multiplient les risques auxquels les personnes handicapées doivent faire face lorsqu'elles ont besoin d'aide, d'appui et de protection. L'inadéquation des stratégies de communication empêche souvent les personnes handicapées de connaître et d'utiliser les services lorsqu'ils existent. La rareté des données, les problèmes liés à l'identification et à l'enregistrement ainsi que le manque d'aménagements raisonnables accentuent

l'exclusion des personnes handicapées lors de l'évaluation des besoins en cas de crise.

105. L'absence de paix génère systématiquement de nouveaux déplacements qui se prolongent indéfiniment. Dans les contextes fragiles et les situations de crise, les migrants potentiels, notamment les personnes déplacées, se basent sur une série de facteurs en constante évolution afin d'évaluer les risques et les opportunités et de prendre la décision de partir.

106. Le commerce illicite des produits du tabac sape les efforts de prévention et de lutte entrepris à l'échelle mondiale. L'évasion fiscale associée au marché illicite du tabac réduit les recettes des gouvernements. Il faut examiner le lien entre le commerce illicite du tabac, la sécurité publique et la gouvernance, car les réseaux illégaux contribuent à affaiblir la gouvernance et prospèrent dans de tels contextes.

107. Les technologies de l'information et de la communication peuvent jouer un rôle important dans la gestion des crises, l'acheminement de l'aide humanitaire et la consolidation de la paix et se sont révélées extrêmement utiles dans des domaines tels que l'observation des élections. L'utilisation croissante des données publiques par les gouvernements améliore la transparence, responsabilise les citoyens et contribue à la croissance économique. Les technologies de l'information et de la communication sont également essentielles pour la conservation et le suivi des données publiques et des données démographiques locales.

108. L'éducation joue un rôle clef dans la promotion de la tolérance et de la confiance. Les sociétés ne peuvent être durables que si les citoyens ont le sentiment d'être parties prenantes de ces dernières. L'un des principaux objectifs est de dispenser à tous, jeunes et vieux, les compétences nécessaires pour mettre en place une culture fondée sur la démocratie, les droits de l'homme et la participation. L'éducation peut permettre aux personnes vulnérables de surmonter la discrimination qui les empêche de bénéficier équitablement des retombées positives engendrées par l'ensemble des progrès réalisés.

109. En temps de crise, l'accès au patrimoine et la préservation de ce dernier peuvent aider les personnes vulnérables à recouvrer un sentiment d'identité, de dignité et d'autonomisation. Dans les situations de conflit et d'après conflit, la reconnaissance et la conservation du patrimoine pourraient promouvoir la reconnaissance mutuelle, la tolérance et le respect entre les différentes communautés.

L'objectif de développement durable n°17 : moyens de mise en œuvre et partenariat mondial

110. Il est possible de réduire les inégalités économiques mondiales en mettant en place une collaboration active entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de favoriser l'aide des donateurs, l'annulation de la dette et les transferts de fonds, ainsi que les avantages engendrés par le progrès technologique. La participation effective du secteur privé aux activités de coopération pour le développement est essentielle afin de créer des solutions durables qui ne laissent personne de côté.

111. Les partenariats multipartites sont indispensables à tous les niveaux pour renforcer l'effet des initiatives individuelles et créer des synergies. Les principaux domaines de partenariats sont la migration, la lutte contre la malnutrition, la biodiversité et la technologie. Il est important de concevoir des processus en prévoyant des liens de collaboration et de coopération le plus tôt possible, plutôt que de les rajouter par la suite, afin d'éviter le risque de chevauchement d'activités, qui

diluent le dialogue au niveau mondial plutôt que de le renforcer. De politiques intégrées associant les initiatives de multiples secteurs et acteurs sont nécessaires.

112. Des progrès ont été accomplis en termes d'appropriation nationale du programme et d'orientation des résultats en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Bien que la plupart des pays aient mis en place un dispositif d'application du principe de responsabilité mutuelle, moins de la moitié effectuent un suivi de sa mise en œuvre. Des données actualisées, pertinentes et précises sur la coopération au service du développement sont primordiales pour l'appropriation du programme par le pays afin de garantir la mise en adéquation avec les priorités nationales et de réduire la fragmentation.

113. Les politiques et les accords internationaux d'investissement et les dispositions relatives au règlement des différends devraient être révisés pour préserver la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation des droits de l'homme. L'ajustement structurel, les mesures d'austérité ou les politiques connexes devraient également être conçus de manière à ménager la marge d'action pour se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

IV. Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité : enseignements tirés de l'expérience

114. Les contributions reçues montrent que le pouvoir d'action et l'inclusion font partie intégrante des transformations nécessaires pour s'attaquer aux inégalités et aux vulnérabilités profondes qui touchent les trois dimensions du développement durable.

A. Les stratégies d'autonomisation

115. L'autonomisation est une notion multidimensionnelle, adaptée au contexte, qui permet à la fois aux populations de mieux se faire entendre et qui renforce les institutions leur permettant d'exercer leurs droits. Il s'agit globalement d'élargir la liberté de choix et d'action de chaque individu afin d'améliorer le contrôle sur les ressources et les décisions qui affectent sa vie.

L'autonomisation individuelle

116. Il faut des systèmes éducatifs qui adoptent une approche intégrée si l'on souhaite progresser en matière d'inclusion des groupes défavorisés et de réduction des inégalités. Dans les sociétés multiculturelles, la prise en compte de la diversité et des identités multiples devrait être au cœur des stratégies éducatives et des programmes d'enseignement. Le secteur humanitaire international ne doit pas être le seul à dispenser des services éducatifs aux réfugiés et aux migrants, mais les activités d'enseignement se déroulent souvent dans ce type de structure parallèle. Les réfugiés devraient être pleinement intégrés dans les systèmes éducatifs nationaux et les enseignants formés de façon à faciliter cette intégration.

117. L'enseignement et la formation techniques et professionnels qui favorisent un travail décent sont essentiels pour donner aux populations les moyens d'agir. Eu égard à l'accessibilité financière, il faut se demander dans quelle mesure la politique gouvernementale contribue à remédier aux inégalités en matière d'accès à ces formations et de résultats. Les gouvernements ont un éventail d'outils à leur disposition, y compris les bourses, l'exonération des frais de scolarité, les prêts, les indemnités et les subventions.

118. Des efforts ont été réalisés pour fournir aux femmes et aux filles l'accès aux technologies de l'information et de la communication et les inciter à rester à l'école. Des difficultés subsistent cependant en ce qui concerne le harcèlement sexuel et la violence dans les écoles. Certains pays ont mis au point des mesures visant à assurer le retour à l'école des jeunes mères.

Les institutions publiques

119. Si la promotion de l'état de droit devrait être au centre de l'attention lors de l'élaboration des politiques et de la mise en place des institutions, il n'existe pas de modèle général pour réformer le secteur public en vue de donner des moyens d'action aux populations et de promouvoir des sociétés inclusives. Chaque pays doit s'appuyer sur ses propres structures de gouvernance, sa réalité politique et socioéconomique, ainsi que ses atouts et ses besoins au niveau local. L'apprentissage entre pairs peut s'avérer utile en vue de tirer les enseignements de la réussite ou de l'échec.

120. Les administrations locales comprennent mieux les besoins des communautés et jouent un rôle essentiel dans les efforts déployés au niveau mondial pour mettre en œuvre le Programme 2030. Il peut être utile de promouvoir l'autonomie administrative et financière tout en renforçant les capacités des administrations locales, l'accent étant mis sur les nouvelles compétences pour le personnel de la fonction publique. Les objectifs de développement durable devraient faire partie des programmes d'enseignement dans les écoles nationales d'administration publique. Des subventions basées sur la performance et versées aux administrations locales par l'intermédiaire des systèmes de transferts budgétaires existants peuvent s'avérer un instrument efficace pour les gouvernements nationaux en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'adaptation aux changements climatiques. Il est possible d'intégrer davantage ces efforts grâce à un accès direct aux fonds pour le climat.

121. Malgré l'intérêt politique croissant à l'égard de la réalisation des objectifs de développement durable, la volonté et les capacités de traduire cet intérêt en action concertée pour appliquer les 17 objectifs dans un cadre intégré restent insuffisantes. Avec leurs fonctions essentielles en matière de législation, de contrôle, de budget et de représentation, les parlements sont indispensables pour garantir la mise en œuvre des engagements.

122. Bien que les objectifs de développement durable soient considérés comme une occasion de favoriser le dialogue et la coopération interparlementaires, l'appropriation des objectifs par les parlements demeure un défi. Les parlements semblent peu impliqués dans l'élaboration de plans spécifiques pour la mise en œuvre des objectifs au niveau gouvernemental. Certains parlements ont entrepris de créer une commission chargée des objectifs de développement durable, mais se sont aperçus qu'elle ne pouvait couvrir l'ensemble des objectifs, car ils relèvent de plusieurs commissions existantes. Dans de nombreux pays, il demeure difficile de savoir si le parlement devrait être représenté au sein de l'organe de coordination gouvernemental chargé des objectifs de développement durable, lorsque ce dernier existe, ou s'il devrait suivre les travaux de ces organes et leur demander des comptes.

Approche mobilisant l'ensemble de la société

123. Il est essentiel de renforcer les approches cohérentes à l'échelle de l'ensemble de l'administration ainsi que la coopération régionale dans de multiples domaines. Parallèlement à l'action du gouvernement, la participation des organisations de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes à toutes les étapes de l'élaboration des politiques, de la planification et de la mise en œuvre du

développement durable garantit l'appropriation et contribue à ce que les ressources, la technologie et les connaissances soient optimisées et utilisées de manière efficace. Ce type de gouvernance participative devrait non seulement associer l'État et la société mais aussi les marchés pour favoriser une économie inclusive.

124. La participation plus large du public et la multiplication des débats permettent de prendre des décisions plus durables, d'améliorer la prestation des services, de renforcer la confiance à l'égard du gouvernement, de mieux informer les citoyens et d'améliorer leurs moyens d'action. Les enseignements tirés de l'expérience en matière de participation publique à la mise en œuvre du Programme 2030 soulignent la nécessité de mettre l'accent sur la qualité de la mobilisation des parties prenantes.

B. Stratégies d'inclusion

125. Les stratégies pour un développement durable sans exclusive doivent tenir compte des possibilités et des défis associés aux tendances en matière de fécondité, de mortalité et de migrations, qui auront une influence sur la taille et la structure par âge des populations futures. Bien que des lacunes subsistent en ce qui concerne l'accès à la protection sociale, il est entendu que cette dernière peut apporter une contribution essentielle à la réalisation des droits de l'homme pour tous.

Approches axées sur les droits de l'homme

126. Plusieurs contributions ont souligné l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour favoriser le développement durable. Les projets ayant adopté des approches fondées sur ces droits ont permis de renforcer le tissu social, de créer des réseaux de partenariats, d'améliorer le principe de responsabilité et de réduire la vulnérabilité en tant que problème structurel plutôt que comme symptôme de la pauvreté. Le fait de garantir les droits environnementaux des citoyens dans la constitution permet d'améliorer la performance environnementale dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il a été constaté que les taux de déforestation diminuaient dans les communautés qui jouissaient de droits légaux envers leurs forêts et de l'appui du gouvernement pour appliquer et gérer ceux-ci.

127. Il est possible de contrer l'effet multiplicateur des changements climatiques et de prévenir les conflits en prenant en compte l'interaction entre les droits de l'homme et les changements climatiques et en adoptant à cet effet une approche axée sur l'autonomisation et l'inclusion. Cela peut permettre d'intensifier l'action climatique en accélérant la transition vers les énergies renouvelables, en encourageant des pratiques agricoles adaptées au climat, en créant des communautés résilientes au climat et en levant certains des principaux obstacles à la valorisation des avantages issus de l'économie verte.

Travail décent, inclusion financière et commerce

128. Pour assurer l'inclusion, il faut que chacun dispose d'un travail décent. Les politiques globales doivent reposer sur le dialogue social et s'intégrer dans des cadres de développement plus larges englobant la promotion de l'investissement, l'accès au financement, la régularisation de l'emploi, l'investissement dans les infrastructures et le développement des capacités grâce à la formation professionnelle.

129. Des institutions encadrant le marché du travail sont indispensables pour promouvoir des sociétés inclusives, de même que des politiques exhaustives en matière d'emploi basées sur un dialogue et des cadres tridimensionnels. Les politiques nationales relatives à l'emploi ont montré le rôle d'une approche globale,

notamment des mesures agissant sur la demande comme les cadres macroéconomiques stimulant l'emploi et des politiques sectorielles à l'appui de la transformation visant à accroître la productivité des activités.

130. Pour renforcer les capacités productives humaines et physiques tout en réalisant des changements structurels vers une économie plus verte, il faut investir dans les ressources humaines et le capital physique stratégique dans un contexte de dialogue social et veiller à créer des emplois décents. L'accès au crédit est essentiel pour la viabilité et la contribution à la croissance et à l'emploi des petites et moyennes entreprises, car il leur permet d'investir de nouveaux capitaux, d'adopter de nouvelles technologies et de contribuer à renforcer les capacités des travailleurs.

131. L'inclusion financière joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté et la croissance sans exclusion. Il existe de grandes disparités d'accès aux comptes bancaires entre les populations les plus pauvres et les plus riches, lesquelles sont aggravées par la dimension de genre. Plusieurs éléments mettent en évidence la contribution du réseau postal à l'inclusion financière et à l'alphabétisation dans les communautés rurales, lequel offre un service de transfert de fonds plus accessibles dans de nombreux cas.

132. Les envois de fonds sont prépondérants à l'échelle mondiale et dépassent les formes traditionnelles de financement du développement. Toutefois, les frais de transaction occasionnés par ces transferts peuvent être élevés, ce qui réduit leur impact, constitue une charge pour les migrants et peut décourager l'envoi au moyen des voies officielles.

133. Le progrès technologique et le commerce ont été les principaux moteurs de la prospérité mondiale. Dans le même temps, les responsables politiques doivent veiller à ce que les bénéfices soient plus largement répartis. Comme d'autres changements structurels, le commerce peut créer des difficultés d'ajustement pour certains segments de la société. Il faut mettre en place des politiques complémentaires appropriées pour réduire les coûts d'ajustement liés au commerce. Des mesures et des politiques exhaustives précoces visant à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre dans tous les secteurs, les régions et les domaines sont cruciales.

134. Les initiatives prises au niveau national doivent être complétées par une optimisation des débouchés commerciaux pour les pauvres au niveau multilatéral, notamment une correction des distorsions dans l'agriculture afin d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire la volatilité des prix des denrées alimentaires. Il faut également se pencher sur les secteurs modernes de l'économie mondiale, tels que les services et le commerce électronique.

Approches intégrées

135. Des approches intégrées sont indispensables pour surmonter la pensée cloisonnée et donner des moyens d'action à la population. La gestion des risques systémiques dans les différents secteurs et programmes, notamment le développement durable, le climat, les déplacements et les migrations, la pérennisation de la paix et le financement, permet d'optimiser l'utilisation des ressources. La cartographie des droits permet en outre de bien comprendre la façon dont les actions climatiques peuvent générer un conflit entre les différents titulaires de droits et attire l'attention sur les inégalités structurelles qui existent de longue date mais sont susceptibles d'avoir été jusqu'ici ignorées.

136. L'adaptation écosystémique, les solutions basées sur la nature, la réduction des risques de catastrophe et la gestion durable des forêts, de l'agriculture, de la pêche et de la faune sauvage pourraient procurer de multiples avantages et favoriser les synergies entre la biodiversité, les changements climatiques et les programmes de

développement durable. Il est également essentiel de prendre en compte la diversité biologique dans les secteurs de l'énergie et des mines, des infrastructures, ainsi que de l'industrie manufacturière et de la transformation.

Science, technologie et innovation

137. La technologie peut améliorer l'inclusion au moyen de solutions qui favorisent notamment l'inclusion financière, les systèmes d'identité numérique et l'enregistrement des terres. En matière d'innovation, des approches inclusives, simples et favorables aux pauvres peuvent intégrer les communautés marginalisées et sous-représentées en tant que producteurs et bénéficiaires des processus d'innovation dans de nouveaux modèles de production qui répondent aux besoins sociaux, stimulent l'esprit d'entreprise en faveur des pauvres et suscitent la solidarité entre les groupes.

138. Le renforcement général de l'accès et du recours aux technologies de l'information et de la communication est essentiel. L'amélioration de la réglementation et de l'élaboration des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication a joué un rôle central en créant les conditions propices à la réduction des prix et en faisant en sorte que les gains d'efficacité résultant de l'adoption de ces technologies de pointe soient en partie répercutés sur les clients. Toutefois, il est essentiel de combler le fossé numérique, notamment de combler les disparités en termes d'infrastructure, d'accès et de compétences numériques, afin d'instaurer une société mondiale de l'information dont les bienfaits sont largement partagés. La coopération est requise pour parvenir à la connectivité et l'accès universels, améliorer la sécurité et la confiance à l'égard des technologies de l'information et de la communication et renforcer les capacités.

139. Une réduction rapide des coûts des techniques de pointe pourrait permettre aux pays en développement de mettre en place des activités plus lucratives et des industries à rendement croissant, et de tirer davantage profit des chaînes de valeur mondiales. Il est possible de faciliter la diversification et la transformation économiques avec des politiques axées sur la spécialisation intelligente, des plateformes favorisant les découvertes économiques, ainsi que des incubateurs, des accélérateurs et des parcs de technologie. Dans le même temps, les organes de réglementation doivent s'adapter aux progrès technologiques et délimiter les nouvelles frontières réglementaires, notamment par l'intermédiaire de directives sur les meilleures pratiques.

140. Pour autonomiser les personnes ayant des besoins particuliers par l'entremise des technologies de l'information et de la communication, il faut élaborer et mettre en œuvre des activités sur la base de leurs besoins immédiats et futurs. Toutes les parties prenantes, en particulier les utilisateurs finaux, doivent participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces activités.

141. Avec l'aide de capteurs à faible coût et en accès libre, les collectivités peuvent évaluer et surveiller les risques climatiques. Les technologies satellitaires sont indispensables pour la préparation en cas de catastrophe et les interventions d'urgence, et les drones fournissent une solution de télédétection peu coûteuse avec des applications permettant le suivi de l'utilisation des terres et la cartographie rapide en cas d'urgence. Pendant les catastrophes, les membres de la communauté deviennent des informateurs et des intervenants de première ligne en partageant de plus en plus d'informations sur les réseaux sociaux. L'analyse des données et des mégadonnées peut également faciliter les interventions en cas d'urgence. Les sciences participatives utilisent les nouvelles technologies pour faire participer les citoyens non scientifiques à la production de nouveaux savoirs, ce qui contribue à renforcer la résilience des sociétés.

V. Domaines dans lesquels le Forum politique de haut niveau doit fournir des orientations politiques

142. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 ne se feront pas d'eux-mêmes. Les informations reçues témoignent de l'engagement des divers organes intergouvernementaux, conventions et organisations à l'objectif commun de la réalisation du développement durable d'ici à 2030. Les contributions soulignent la nécessité d'établir des synergies entre le Programme 2030 et les cadres directeurs élaborés et mis en œuvre par ces organes intergouvernementaux. La concertation politique sera essentielle à cet égard, en mettant l'accent sur les liens qui existent entre les différents aspects du développement durable et la contribution des diverses parties prenantes.

A. Cohérence des politiques et synergies

143. Les orientations générales émanant du Forum politique de haut niveau, qui favorisent une approche intégrée du développement durable, doivent en principe couvrir l'ensemble des thématiques du Programme 2030, notamment la gestion durable de l'eau, l'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets, et le patrimoine culturel. Il sera également nécessaire de promouvoir la cohérence des politiques forestières mondiales au sein des organismes des Nations Unies.

144. La relation entre les ambitions affichées dans le Programme 2030 et le cadre international des droits de l'homme est primordiale. Les contributions soulignent les multiples dimensions et l'intersectionnalité des inégalités, en particulier le lien entre l'exclusion sociale et économique et le pouvoir de décision. La prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, et la recherche de synergies avec les instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes, sont cruciales. De même, le Forum devrait garantir la véritable participation des enfants en tant qu'agents actifs du changement.

145. Des progrès ont été accomplis en vue de renforcer la cohérence des politiques à l'échelle mondiale et de traduire ces dernières en politiques régionales et nationales intégrées en faveur de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation aux changements climatiques et du développement durable. Toutefois, dans la plupart des pays, il faut redoubler d'efforts afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes et de réaliser des investissements cohérents tenant compte des risques de catastrophe aux niveaux national et local.

146. Il faudrait accorder une attention particulière aux cibles relatives à la diversité biologique et aux objectifs de développement durable qui viennent à échéance en 2020, sans perdre de vue le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le Forum politique de haut niveau devrait également fournir une orientation sur la manière de tirer parti des politiques environnementales pour créer davantage d'emplois, réduire le chômage des jeunes et contribuer au travail décent.

147. Il est nécessaire de procéder à des transformations afin de reconfigurer les structures et les systèmes sociaux de base, notamment leur cadre institutionnel, leurs pratiques sociales, ainsi que leurs normes et valeurs culturelles. De nouveaux modèles de gouvernance de la durabilité devraient assurer des investissements suffisants dans le savoir et réagir rapidement aux signaux précoces de la communauté scientifique et de la société afin d'éviter les dommages et les coûts inutiles.

148. Des orientations politiques sont nécessaires pour catalyser l'innovation tout en appliquant plus largement les solutions éprouvées afin de promouvoir des modes de consommation et de production durables, ainsi que pour appliquer des mesures de précaution visant à atténuer les risques potentiels des progrès technologiques.

B. Le Forum politique de haut niveau en tant que plateforme pour les partenariats

149. De nombreuses contributions soulignent le rôle crucial que joue le Forum politique de haut niveau dans le renforcement du dialogue entre les décideurs et la communauté scientifique, notamment sur les effets du climat et l'évaluation des vulnérabilités. Le Forum pourrait également promouvoir un dialogue constructif entre les spécialistes de la statistique et la sphère politique pour s'assurer que les données sont pertinentes et diffusées de manière à répondre aux besoins des utilisateurs et pour promouvoir leur utilisation par les responsables politiques.

150. Tous les pays devraient avoir la possibilité de répondre aux exigences du Programme 2030 en matière de données. Le Forum politique de haut niveau devrait donc appeler à renforcer l'investissement dans les systèmes statistiques nationaux, tout en tenant compte également des données produites par la société civile et les milieux universitaires. Dans une optique d'équité, il est nécessaire d'avoir accès à des données fiables, ventilées selon des facteurs pertinents et de disposer de solides capacités d'analyse pour traduire ces données en stratégies cohérentes et ciblées.

151. Le Forum politique de haut niveau est encouragé à renforcer ses directives sur la réalisation des objectifs de développement durable en mettant à profit les partenariats au sein du système des Nations Unies. Les partenariats visant à combler les lacunes en matière de capacités devraient s'appuyer sur des projets collaboratifs permanents à long terme. La coopération internationale et le renforcement des capacités sont essentiels pour analyser les liens entre les objectifs de développement durable, de même que le partage des connaissances sur les technologies novatrices.

152. Il est essentiel que la technologie et les idées novatrices soient diffusées de manière extensive afin de ne pas aggraver les disparités existantes ni en créer de supplémentaires. Il convient de renforcer la coopération dans les secteurs du développement du numérique et des compétences s'y rapportant, en augmentant les investissements et en apportant l'appui nécessaire pour tirer parti des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des nouvelles technologies.

153. Les contributions encouragent les pays à partager dans leurs examens nationaux volontaires leurs expériences en matière de protection sociale universelle, de développement des capacités productives et de redistribution de la richesse à toutes les étapes du processus de commercialisation. Il est suggéré que l'efficacité du processus d'examen pourrait être renforcée en accordant une plus large place aux constatations de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Certaines contributions soulignent que le Forum politique de haut niveau pourrait examiner les synergies et les recommandations d'autres instances et organes internationaux, notamment du Forum d'examen des migrations internationales, et les résultats de ce dernier.

VI. Recommandations

154. On trouvera ci-après les recommandations formulées par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux dans leurs contributions.

155. Pour lutter contre les inégalités dans le monde, il faut renverser les modèles et processus de développement qui privent les populations et les communautés de leurs moyens d’agir, qui excluent les plus vulnérables et qui concentrent la richesse et le pouvoir. Cela suppose des mesures concertées et un remaniement des relations entre les sphères publique et privée, conjugués à l’innovation sociale et technologique, afin de réorienter les tendances économiques, sociales, environnementales et technologiques, y compris les tendances de production et de consommation, en faveur d’une plus grande inclusion.

156. De nouveaux problèmes, notamment les changements climatiques, viennent se greffer aux inégalités existantes et engendrent de nouvelles vulnérabilités. Il faut recenser ces dernières et les groupes vulnérables au moyen de la collecte de données ventilées, de travaux de recherche adaptés au contexte et d’un dialogue social constructif.

157. Il est possible de doter l’ensemble de la population des moyens d’action nécessaires en veillant notamment à élaborer des lois et des politiques non discriminatoires à tous les niveaux du gouvernement, en garantissant l’égalité d’accès à la justice et à des services publics de qualité, ainsi qu’en instillant la transparence et le principe de responsabilité dans l’administration publique à tous les niveaux et en conciliant les urgences à long terme et à court terme dans les politiques publiques.

158. Si elle ne s’accompagne pas des ressources et des compétences nécessaires, l’autonomisation ne peut qu’aboutir à une mise en œuvre inefficace des politiques. Par conséquent, le renforcement des capacités devrait être une priorité absolue. Il est possible de promouvoir l’inclusion sociale en créant un environnement propice au volontariat, notamment au moyen de l’investissement.

159. Lors de leur élaboration, les politiques éducatives de qualité ne doivent pas être uniquement considérées comme des instruments destinés à accroître la productivité et les revenus, mais également reconnues pour leur capacité à transformer la vie de tous, citoyens et migrants, tout au long du cycle de vie et dans divers sites d’apprentissage, et à maintenir la paix et protéger la planète.

160. L’inclusion dans le système productif est fondamentale. Les systèmes productifs devraient être fondés sur la participation de tous les acteurs concernés à la création, à la gestion et au partage de la valeur. Il faut mettre en place des mécanismes de sauvegarde et de responsabilité et garantir un accès effectif à la justice pour que les peuples et les populations aient les moyens de défendre leurs intérêts.

161. La participation effective et la consultation active des enfants devraient être facilitées dans la réalisation, le suivi et l’examen du Programme 2030. Les mesures d’application doivent également tenir compte des questions de genre, l’accent étant mis sur les infrastructures, le renforcement de l’accès à la protection sociale et aux services publics, ainsi que sur la participation effective au marché du travail et à la vie politique.

162. Les droits des personnes handicapées doivent être pris en compte dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 à tous les niveaux, en élaborant et en utilisant systématiquement des indicateurs tenant compte de la question du handicap.

163. Il est important de reconnaître et de renforcer les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales concernant l’accès, l’exploitation, l’administration et la gestion des terres et des ressources naturelles.

164. Une collaboration et une coordination intersectorielles sont nécessaires pour réussir à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, renforcer la résilience face aux chocs et aux effets des changements climatiques, préserver et restaurer la diversité biologique et gérer les tensions entre les secteurs. Le renforcement de la collaboration sur les liens existants exige une volonté politique forte.

165. Les efforts entrepris pour lutter contre les causes profondes des conflits et encourager les fondements de la paix devraient être renforcés. Il faut mettre l'accent sur l'inclusion et le développement à long terme des institutions et des capacités, même si ces dernières sont plus difficiles à quantifier.

166. Il est essentiel de mettre en place les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Les politiques budgétaires devraient être examinées afin de vérifier si les taxes sur les biens et les services de base ont un impact négatif sur les laissés-pour-compte et de déterminer dans quelle mesure les politiques fiscales servent ou desservent les intérêts des groupes disposant de différents niveaux de ressources. Les recettes issues de la tarification du carbone ou des taxes sur le tabac peuvent être réinvesties dans les communautés défavorisées.

167. Pour faire en sorte que les instruments macroéconomiques et budgétaires favorisent une croissance durable et équitable, la création d'emplois et la réduction des inégalités, il faudra prendre les mesures voulues afin de garantir l'efficacité de la coopération internationale sur la fiscalité, les courants financiers transfrontières, les migrations et les envois de fonds, l'allègement de la dette et le commerce. Les lacunes en matière de politiques et de cadres réglementaires, notamment dans le domaine technologique, doivent être examinées.

168. Il faut veiller à la cohérence des politiques dans l'industrie, l'éducation, le travail et l'investissement afin de promouvoir la création d'emplois verts et de permettre à la main-d'œuvre d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper ces emplois. Les programmes d'éducation et de formation axés sur les compétences numériques devraient être ouverts et accessibles à tous.

169. La pensée cloisonnée entrave la mise en œuvre globale des objectifs de développement durable et les efforts réalisés pour remédier au défi intersectoriel consistant à donner des moyens d'action aux populations et à assurer l'inclusion et l'égalité. Pour surmonter ces cloisonnements, il faut des accords de partenariat équitables et responsables entre les parties prenantes et, dans de nombreux cas, des changements culturels et une réforme institutionnelle. Il faut mettre l'accent sur la communication et la sensibilisation aux objectifs de développement durable.

170. Il est essentiel de donner des moyens d'action en vue d'établir une collaboration. Les transformations qui s'imposent pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 exigent des décisions audacieuses qui ne peuvent être prises que lorsque celles et ceux qui sont gouvernés se sentent inclus et compris par celles et ceux qui gouvernent.